ti

n

C

q

re

m

lu

es

ra

pi

co

VO

Co

ce

tèr

jou

mê

qu

cor

éta

titi

ne

mei

l'ap

l'Eg

qui

qui

la re

toie.

app

cipli

la st

péril

que.

qu'il que,

d'une

dans

activ l'exe

tue c

socié nière

au su

la dif

toute

Vous n'ignorez pas, cher Fils, que le livre sur la vie d'"Isaac-Thomas Hecker", surtout par le fait de ceux qui ont entrepris de l'éditer ou de le traduire dans une langue étrangère, a occasionné de vives controverses, au sujet de l'introduction de certaines opinions sur la manière de vivre chrétiennement. C'est pourquoi, en vue de pourvoir à l'intégrité de la Foi, selon les devoirs de Notre apostolat suprême, et de garantir la sécurité des fidèles, Nous voulons vous entretenir de toute cette affaire avec quelques développements.

Les opinions nouvelles dont Nous parlons reposent à peu près sur ce principe : afin de ramener plus facilement à la doctrine catholique ceux qui en sont séparés, l'Eglise doit s'adapter, dans une mesure plus prononcée, à la civilisation d'une époque mûrie et, relâchant sa vieille sévérité, faire des concessions aux tendances et aux principes nouvellement introduits parmi les nations. Et cela doit s'entend:e, comme le pensent plusieurs, non-seulement des régles de vie, mais encore des doctrines, dans lesquelles est contenu "le dépôt de la Foi." Ils soutiennent qu'il est opportun, en vue de mieux attirer les dissidents, de laisser dans l'ombre certains éléments de la doctrine, comme étant de moindre importance, ou de les atténuer de telle sorte qu'ils ne conserveraient plus le sens approuvé constamment par l'Eglise.

Or, cher Fils, pour montrer qu'il y a lieu de désapprouver cette opinion, il n'est pas besoin de longs discours. Il suffit de Nous reporter à la règle et à la source de la doctrine, que l'Eglise nous transmet. A la question présente s'applique la décision du concile du Vatican: "En effet, la doctrine de la foi que Dien a révélée, n'est pas, à l'instar d'une conception philosophique, proposée aux intelligences humaines comme une chose perfectible, mais comme un dépôt divin confié à l'Epouse du Christ pour le garder fidèlement et l'interpréter infailliblement.... Le sens des dogmes sacrés, une fois déclaré par notre sainte mère l'Egli e, doit être perpétuellement conservé, et il ne faut pas s'en écarter sous prétexte ou sous couleur de l'entendre d'une manière plus profonde." (Const. "De Fide cath." c. IV.)

Quant à ce silence dont on voudrait à dessein couvrir certains principes de la doctrine catholique et les envelopper comme de l'obscurité de l'oubli, on ne doit pas le considérer non plus comme entièrement exempt de reproches. En effet, toutes les vérités qu'embrasse la croyance chrétienne n'ont qu'un seul et même auteur et maître: "le Fils unique qui est dans le sein de son Père" (Joan. 1, 18). Que ces vérités sont proposées à toutes les époques et à toutes les nations, c'est ce qui résulte clairement des paroles mêmes adressées par Jésus-Christ à ses apôtres: "Allez et enseignez toutes les nations.... leur apprenant à observer tout ce que je vous ai commandé, et voici que je suis avec vous tous les jours, jusqu'à la consommation des siècles." (Matth., XXVIII, 19). C'est pourquoi le même Concile du Vatican s'exprime ainsi: "Par la foi divine et catholique, il faut croire tout ce qui est contenu dans la parole de Dieu écrite ou transmise, et qui est proposé à la croyance par l'Eglise, soit par une décision solennelle, soit par le Magistère ordinaire et universel, comme divinement révélé." (Const. "De fide cath." c. III) Qu'on s'abs-